RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01042
Numéro SIREN : 480 072 982
Nom ou dénomination : ABJ RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2024 sous le numéro de dépôt 249

ABJ RESTAURATION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 39 000 euros
Siège social : Parc Culturel Urbain Yvelines
Centre commercial SQY Ouest
78180 Montigny le Bretonneux
480 072 982 RCS Versailles

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 5 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois
Le 5 décembre
A 12 heures 30

La société PASTA & DOLCE FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 692 160 euros, ayant son siège social 13, rue Georges Auric 75019 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 731 185 RCS PARIS, représentée par Monsieur Denis AOUIZERATE en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 1950 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société ABJ RESTAURATION,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un gérant non associé en remplacement du gérant démissionnaire.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Denis AOUIZERATE de ses fonctions de gérant, à compter du 31 décembre 2023, et décide de nommer en remplacement en qualité de gérant non associé :

Monsieur Jean BENMUSSA
Demeurant 24 avenue Jeanne D'Arc 94160 Saint Mandé
Né le 22 juillet 1946 à Tunis (Tunisie)
De nationalité française

pour une durée illimitée.

Monsieur Jean BENMUSSA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jean BENMUSSA a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

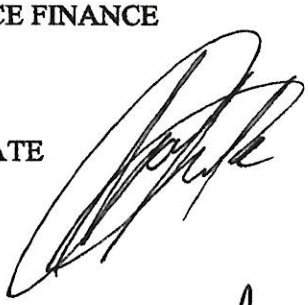
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

PASTA ET DOLCE FINANCE

Denis AOUIZERATE



Jean BENMUSSA



PASTA & DOLCE FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 692 160 euros
Siège social : 13, rue Georges Auric
75019 PARIS
510 731 185 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois
Le 5 décembre
A 16 heures

Les associés de la société PASTA & DOLCE FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 692 160 euros, divisé en 1680 parts de 412 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, 13, rue Georges Auric 75019 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Denis AOUIZERATE, propriétaire de 420 parts sociales,
Monsieur Jean BENMUSSA, propriétaire de 420 parts sociales,
Monsieur Raoul BEREBBI, propriétaire de 420 parts sociales,
Monsieur Thierry SEBAN, propriétaire de 420 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis AOUIZERATE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gérant non associé en remplacement du gérant démissionnaire.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Denis AOUIZERATE de ses fonctions de gérant, à compter du 31 décembre 2023, et décide de nommer en remplacement en qualité de gérant non associé :

Monsieur Jean BENMUSSA
Demeurant 24 avenue Jeanne D'Arc 94160 Saint Mandé
Né le 22 juillet 1946 à Tunis (Tunisie)
De nationalité française

pour une durée illimitée.

Monsieur Jean BENMUSSA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jean BENMUSSA a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Denis AOUIZERATE

Jean BENMUSSA

Raoul BERREBI

Thierry SEBAN